



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni le 6 février 2020 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 42 jusqu'à 18h50, puis 43
Votants : 46 jusqu'à 18h50, puis 47
Secrétaire de séance : Jean LOMENECH

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Yves ANDRE, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Bernard PELLETER, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Alain JOLIFF, GwenaëL HERROUET
QUERRIEN : Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET, Patrick TANGUY, Daniel LE BRAS, Cécile PELTIER, Martine BREZAC, Erwan BALANANT
RÉDÉNÉ : Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 18h50)
SAINT-THURIEN : Joël DERRIEN
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Didier LE DUC, Jean-Michel LEMIEUX
TRÉMÉVÉN : Roger COLAS

ABSENTS EXCUSES :

Marie-France LE COZ (BANNALEC), Anne MARECHAL (CLOHARS) Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Renée SEGALOU (MOELAN), LÉNAÏC ROBIN (TREMÈVEN)

POUVOIRS :

Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Yves ANDRE (BANNALEC)
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)
 Renée SEGALOU (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)
 LÉNAÏC ROBIN (TREMÈVEN) a donné pouvoir à Roger COLAS (TREMÈVEN)

DCC2020-034

VIE COURANTE
15- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone d'activités de Kervidanou 3 extension à Mellac – Cession d'une parcelle à la SAS EDIFIZ (annexe)

Par délibération en date du 21 mars 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la cession d'une parcelle de terrain d'une surface d'environ 6 900 m² à la SAS Edifiz sur la zone d'activités de Kervidanou 3 extension à Mellac, en vue d'y construire un village d'artisans. Le prix de vente au m² a été fixé à 30 € hors taxes, hors frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

Dans le cadre de cette cession, Quimperlé Communauté a transmis à l'acquéreur le levé topographique du site, lequel s'est révélé inexact. En effet, celui-ci correspondait à un état initial avant travaux d'aménagement de la zone.

Après étude par l'acquéreur, il s'avère que ce terrain a été réhaussé en terre végétale sur une hauteur comprise entre 10 et 15 cm, ce qui engendre pour ce dernier des coûts de terrassement supplémentaires de 15 000 € HT.

Afin de tenir compte de ce surcoût, il est proposé de minorer de 15 000 € HT le montant total de cette cession.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la réduction du prix de vente de 15 000 € HT au profit de la SAS EDIFIZ ou à toute société s'y substituant,
- AUTORISER le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous documents afférents à cette cession de terrain.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la réduction du prix de vente de 15 000 € HT au profit de la SAS EDIFIZ ou à toute société s'y substituant,
- AUTORISE le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous documents afférents à cette cession de terrain.

ADOPTÉ par :

46 voix POUR

1 abstention :

MOELAN : Christophe RIVALLAIN

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Sébastien MIOSSEC

COMMUNE DE MELLAC

"La Magdeleine"

Ref:7948

PLAN DE DIVISION

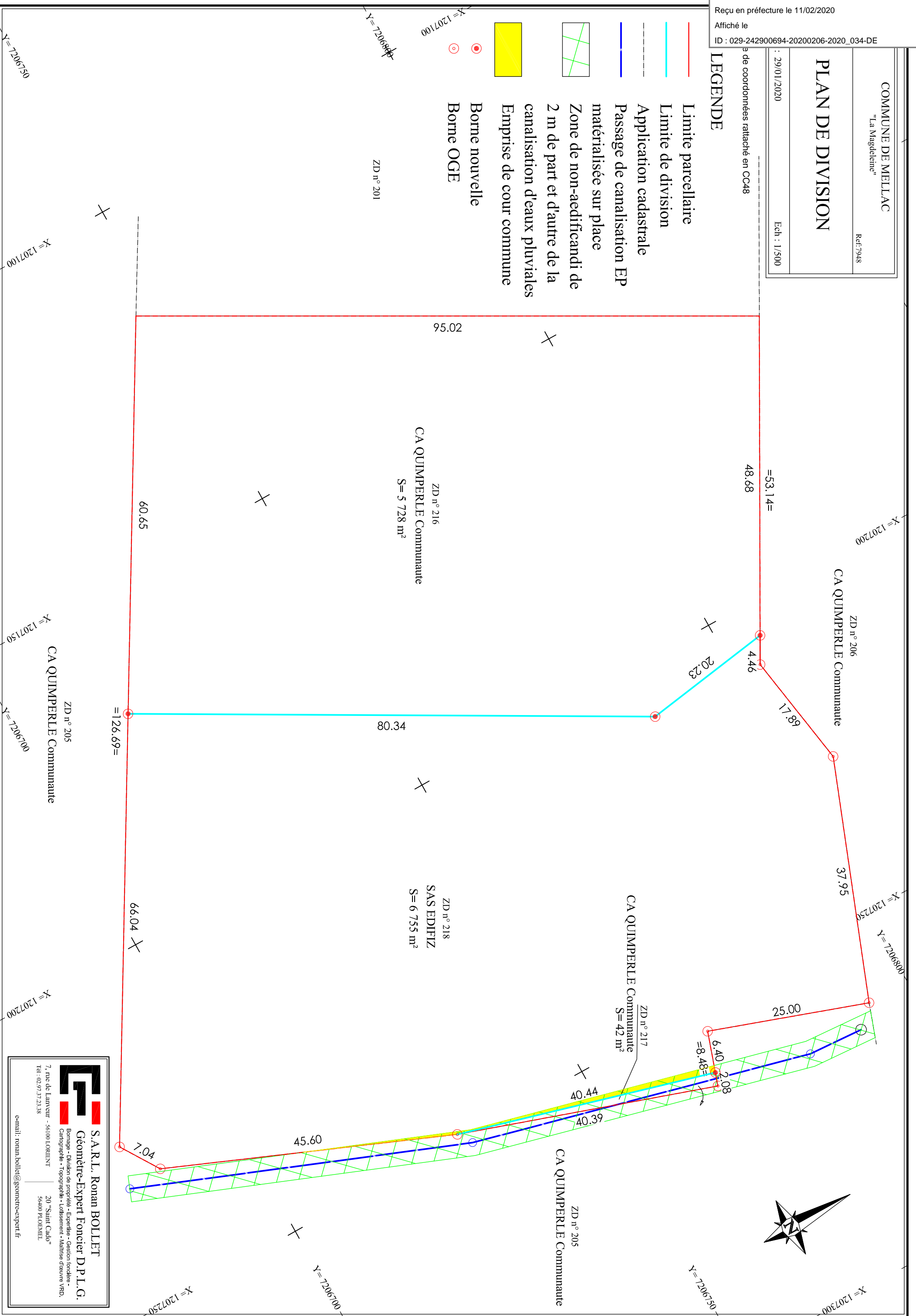
Date : 29/01/2020

Ech : 1/500

Plan de coordonnées rattaché en CC48

LEGENDE

- Limite parcellaire
- Limite de division
- Application cadastrale
- Passage de canalisation EP
- matérialisée sur place
- Zone de non-aedificandi de 2 m de part et d'autre de la canalisation d'eaux pluviales
- Emprise de cour commune
- Borne nouvelle
- Borne OGE



S.A.R.L. Ronan BOLLET
 Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G.
 Bornage - Division de propriété - Expertise - Gestion foncière -
 Cartographie - Topographie - Levés - Maintenance - Maintenance VMD.
 7, rue de Lantecur - 56100 LORIENT
 Tél : 02 97 37 23 38
 20 "Saint Cado"
 56400 PLOENEL
 e-mail: ronan.bollet@geometre-expert.fr